



VILLÉINFOS

N°06

PRINTEMPS
2023

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE VILLÉ

REPENSER LE FLEURISSEMENT

P.16

P.5

André FRANTZ, Maire honoraire

P.19

Marché Terroir et Traditions

P.26

Parole à nos nouvelles commerçantes

P.12

Elsässputz à Villé, le grand nettoyage

P.22

Du côté des associations

P.30

Effacer les traces de l'Occupation nazie

LE MOT DU MAIRE

LIONEL
PFANN

Chères Villaises, Chers Villois,

Il est de tradition au cours des mois de mars et avril que le conseil municipal vote le budget annuel. Nous avons décidé cette année encore de ne pas augmenter les taux d'imposition qui restent identiques à ceux de 2018, tant pour la taxe foncière (bâtie : 21,59 %, non bâtie : 36,09 %) que pour la taxe d'habitation (12,75 % - résidences secondaires)

La recette estimée pour 2023 s'élève à 535 464 €.

Dans sa séance du 6 mars 2023, le conseil municipal a voté le compte administratif qui a fait apparaître, pour l'exercice 2022, en section de fonctionnement, un résultat positif de 151 079,37 €, affecté à l'article 1068 de la section de recettes d'investissement du budget 2023 et en section d'investissement, un excédent de 6253,26 €, inscrit d'office à la ligne 001 de la section recettes d'investissement du budget 2023.

Le budget primitif 2023 s'établit à 1 310 000 € pour les dépenses et recettes de fonctionnement et à 407 000 € pour les dépenses et recettes d'investissement. Après une perte de plus de 60 000 € sur 10 ans, les dotations globales de fonctionnement s'élèvent à 241 000 € pour l'année 2023 (elles étaient de 303 000 € en 2013).

Tous les terrains du lotissement « les Pommiers II » ont été vendus en 2022. C'est une bonne nouvelle pour la commune car le solde excédentaire de 151 564,77 € sera versé au budget communal. Le budget du lotissement « Pommiers II » avait été mis en place au lancement de l'opération en 2007 ; il sera clos au 31 décembre 2023.

La capacité financière de la commune continue de progresser grâce à une gestion maîtrisée des dépenses.

Concernant la hausse du coût de l'énergie, les élus en lien avec le Service Technique travaillent sur des leviers permettant d'agir immédiatement sur les consommations dans les bâtiments communaux. L'extinction de l'éclairage public se poursuit ; de nombreuses communes de la vallée se sont également engagées dans cette démarche.

La Commune de Villé a signé une convention avec la Banque des Territoires afin de rationaliser ses coûts et de réaliser des économies d'énergie. La Banque des Territoires intervient en qualité de tiers-financier dans le dispositif Intracting, en proposant une avance remboursable sur fonds propres pour la réalisation par la collectivité d'actions de performance énergétique à temps de retour rapide. Ce dispositif financier innovant consiste à réaliser des travaux de performance énergétique générant des économies d'énergie avec un temps de retour pouvant aller jusqu'à 13 ans. Les économies réalisées sont affectées au remboursement des avances consenties par la Banque des Territoires, voire au financement de nouveaux projets.

C'est dans ce cadre que la commune de Villé effectuera dans les prochaines semaines un audit énergétique des bâtiments communaux et un audit de l'éclairage public pour avoir une vue d'ensemble sur les dépenses énergétiques et les travaux d'économies d'énergie envisageables sur le parc communal. Pour augmenter et compléter les financements, il est

Responsable de la publication : Lionel PFANN

Rédaction : Commission Communication

Maquette graphique, mise en page et impression : strato.sene.fr

Photo de couverture : Claire TELLINAI

Crédits photos : Anna Hak Noël, Sylvie Schneider, Nathalie Richard, Christine Stocker, Nathanaël Lux, Christian Tongio, Eric Willemin, Laurent Grandgeorge, Claire Tellinai, Alexandra Murer, Patrick Mozziconacci, Lionel Pfann, Serge Spiese, documents remis

© Commune de Villé - Mai 2023

également prévu de solliciter la Région Grand Est à travers le programme Climaxion.

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) enfin a été mandaté pour l'élaboration d'un cahier des charges dans la réalisation d'un accueil périscolaire au sein du groupe scolaire René KUDER. Ce projet renforcera l'attractivité de notre commune.

La transformation du stade en parc multi-activités est entrée dans une première phase concrète avec la plantation au mois de février de plusieurs dizaines d'arbres dont quelques fruitiers, des plants de haies et conifères, l'ensemencement d'une prairie fleurie, la création d'une mare ainsi que d'une zone à hyménoptères. La végétation a repris ; il s'agit à présent de bien délimiter les espaces pour y intégrer des aires de jeux et offrir à toute la population un lieu de quiétude au cœur du bourg.

Une réflexion plus globale sur les cheminements piétonniers sera menée afin de valoriser et dynamiser le commerce de proximité entre la Place de la Gare et le centre de Villé.

Notre village est référencé « trois fleurs » pour la promotion du label « Villes et Villages Fleuris ». Ce dernier récompense notre engagement en faveur de l'amélioration du cadre de vie. Il prend en considération le bien-vivre ensemble et tient compte également de l'intégration du végétal dans les aménagements de la commune, la valorisation environnementale, la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles. Dans un contexte de changement climatique, la question de la protection de la ressource « eau » est cruciale. Avec le Service Technique et les élus, nous veillons à trouver le juste équilibre pour tendre vers un fleurissement durable. En lien avec la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, le défi sera d'adapter nos comportements, trouver des solutions pour mieux gérer les « coups d'eau » et les épisodes de fortes chaleurs.

Lors de sa séance du 4 avril dernier, le conseil municipal a validé le principe d'inscrire notre commune à l'opération de distinction « Commune Nature » au titre de la démarche « Eau et Biodiversité » mise en œuvre par la région Grand Est et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. La démarche permettra de valoriser nos actions en termes de respect de l'environnement et contribuera à la préservation de la ressource en eau et à la sauvegarde de la biodiversité.

Les animations estivales se préparent activement. La 5ème édition de la Balade du lécheur de plat « Plättaschlackerbalade », organisée par l'association Festi'Villé et le Club Vosgien, ouvrira la danse le 11 juin prochain. L'inauguration du « Marché du Terroir et Traditions » aura lieu le 6 juillet ; il reviendra tous les jeudis de l'été jusqu'à la fin du mois d'août. Enfin n'oublions pas le 13 juillet et ses festivités autour de la Fête nationale.

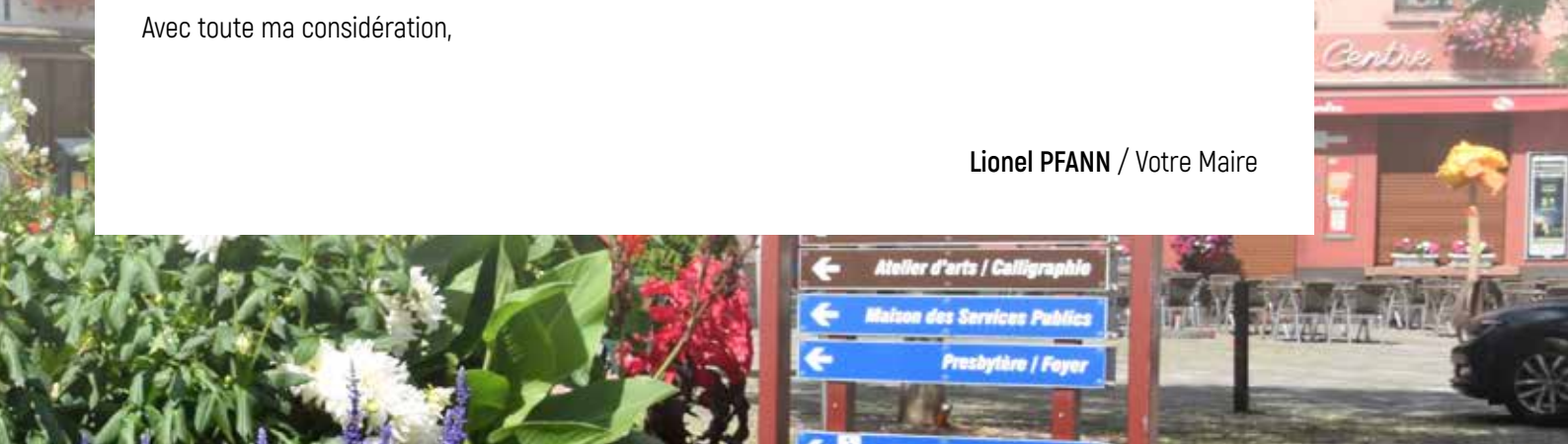
Je tiens à remercier chaleureusement les élus, le personnel communal, les associations et toutes celles et ceux qui s'impliquent dans la vie de notre commune et qui améliorent considérablement notre « vivre ensemble ».

Que la saison estivale vous permette d'apprécier la beauté de nos paysages, qu'elle vous donne également l'occasion de partager des moments conviviaux, de joie et de réconfort.

Je vous souhaite une bonne fin de printemps et un bel été, tout en douceur.

Avec toute ma considération,

Lionel PFANN / Votre Maire



VŒUX DU MAIRE

Rendez-vous était donné le samedi 14 janvier 2023, en salle d'animation de Villé ; cette matinée sonnait le grand retour de la traditionnelle cérémonie des vœux du maire pour la nouvelle équipe municipale qui, depuis son installation en avait été privée durant deux ans, covid oblige.

Monsieur le Maire, entouré de son conseil municipal, a accueilli ses administrés avec un plaisir évident. De nombreux habitués villois étaient présents, des officiels aussi. Parmi eux, Monsieur le Président de la Collectivité européenne d'Alsace Frédéric Bierry, Madame la Conseillère d'Alsace Monique Houlné, Monsieur le Président de la Communauté de Communes Serge Janus, les représentants de la Gendarmerie, du SDIS ... Était excusé Monsieur le Député du Bas-Rhin Charles Sitzenstuhl, absent pour raisons de santé.

Cette nouvelle cérémonie a donné l'occasion à Lionel Pfann de dresser le bilan des trois années écoulées par une rétrospective des actions en cours ou déjà réalisées et de se projeter dans les programmes à venir.

De grandes thématiques comme la transition écologique et énergétique ou l'urbanisme ont été développées. Ont également été abordées la citoyenneté, la restructuration de l'habitat, la création d'un espace multigénérationnel ou encore l'élaboration d'un accueil périscolaire...



Messieurs Bierry et Janus ont été invités à leur tour à prendre la parole et ont également adressé leurs vœux à l'auditoire.

Les vœux se sont terminés sur un moment honorifique, celui de la remise de l'honorariat à Monsieur André Frantz, prédécesseur de Lionel Pfann ; la cérémonie s'est poursuivie sur une note conviviale autour du verre de l'amitié.



REMISE DE L'HONORARIAT À MONSIEUR ANDRÉ FRANTZ



C'est à l'occasion de la cérémonie des vœux du Maire, le 14 janvier 2023 que Monsieur André FRANTZ a reçu le titre de Maire honoraire ; une mise à l'honneur assurée par son successeur, Monsieur Lionel PFANN qui n'a pas manqué de saluer ses dix-neuf années

d'engagement de maire dans la commune de Villé.

Pour rappel, l'honorariat concerne les anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans dans une même commune.

L'honorariat est conféré par arrêté préfectoral. La demande doit être adressée par courrier au cabinet du préfet en mentionnant l'état civil de la personne et les mandats justifiant le bien-fondé de la demande de titre honorifique. Elle peut être effectuée par l'ancien maire lui-même ou par le maire exerçant le mandat en cours pour l'intéressé. Il n'existe pas de décoration ou de diplôme « officiel » décerné au maire honoraire, un diplôme remis lors de la cérémonie organisée à cette occasion peut toutefois être créé.

Le Code général des collectivités territoriales définit l'honorariat de la façon suivante : « L'honorariat est une distinction honorifique qui correspond à la volonté légitime d'exprimer la Reconnaissance de la Nation à l'égard de ceux qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes au service de leurs concitoyens, dans un esprit de civisme et de bénévolat... ». Une formule qui résume, on ne peut mieux, les qualités qui ont jalonné le parcours d'André FRANTZ.

Alexandra MURER

Petite rétrospective des 19 années de mandat de Monsieur Frantz, durant lesquelles il s'est consacré avec passion et détermination à sa tâche de maire, au service de la commune et de sa population (cf. Villé Infos n°17, année 2020) :

BÂTIMENTS COMMUNAUX

- Rénovation de l'école, des logements instituteurs et de l'atelier communal.
- Création de la salle d'animation et modernisation de la Mairie.

PATRIMOINE

- Rénovation de l'Église Notre-Dame de l'Assomption et de la chapelle du cimetière. Partenariat dans la rénovation de la synagogue.
- Inscription à l'inventaire des monuments historiques de l'ensemble paroissial de Villé.
- Valorisation de l'artiste-peintre René Kuder.

URBANISME

- Requalification urbaine
- Création des lotissements « Les Pommiers » 1 et 2
- Réalisation d'un P.L.U.I en lien avec la Communauté de Communes
- Construction de la nouvelle Gendarmerie
- Nouvel EHPAD et RPA
- Participation au fonctionnement du Centre de Secours

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

- Création d'un giratoire à l'entrée Est de Villé et d'un passage piéton rue du 26 Novembre

CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT

- Création du sentier multi-activités, du Jardin du Giessen, des aires de jeux
- Chemin du Patrimoine « Villé au fil de l'eau »
- Obtention de la 1ère, 2ème puis 3ème fleur « Village fleuri »
- « Village étoilé » : Villé, première commune d'Alsace à procéder à l'extinction de l'éclairage public pour diminuer la pollution nocturne.

VIE ASSOCIATIVE

- Installation de sanitaires-vestiaires et d'un Club-House au stade de foot
- Mise à disposition d'un local pour « l'entraide », vestiaire solidaire
- Mise à disposition d'un local pour « l'Aspérule », épicerie solidaire
- Financement du matériel pour la construction d'un terrain de pétanque pour « la Boule Villoise »

TÉLÉPHONIE

- Mise en place progressive de la fibre optique en partie financée par la Commune

CULTURE LOCALE

- Réalisation de l'ouvrage « Villé Insolite »
- Jumelage et Pacte d'amitié avec la ville d'Elzach en Allemagne et Thimister en Belgique.

MANIFESTATIONS – ANIMATIONS

- Noël « Deux Mille et Une Étoiles » en 2001
- Noël des Cœurs en 2015
- Saint-Nicolas, Téléthon
- Marché Terroir et Traditions
- Carnaval
- 60^{ème} et 70^{ème} anniversaires de la Libération de Villé
- Les Courses d'une Nuit d'Été

11^{ÈME} ÉDITION DU TRAIL DU WURZEL



La 11^{ème} édition du Trail du Wurzel s'est déroulée le dimanche 23 avril et a été organisée, pour la première fois, par l'association WASA (Wurzel Association Sport Aventure)*.

Pour cette nouvelle édition et comme chaque année, notre commune a contribué à sa manière au bon fonctionnement de cet évènement sportif. Une équipe d'élus et de bénévoles a épaulé les organisateurs en gérant les zones de stationnement, en assurant la sécurité pour les usagers de la route et les participants et par la mise à disposition de signaleurs à tous les endroits du bourg potentiellement dangereux.

Rendez-vous était donc donné à 4h45 en mairie pour les plus courageux ! L'accueil était assuré par l'adjoint au Maire Jean-Pierre ALDOSA, accompagné (bénévolement pour l'occasion) de Nathanaël LUX, responsable du service technique. L'adjoint n'a pas tardé à donner ses dernières instructions et consignes avant que chacun aille rejoindre son point de signalement pour accueillir, dès 5 heures, les premiers participants. L'occasion donnée de guider, d'informer puis d'encourager les traileurs durant une bonne partie de la matinée.

Pour toute cette somme d'énergie, de bienveillance et de disponibilité, un grand MERCI aux quelques élus et bénévoles prêts dès l'aube, ce dimanche 23 avril 2023, pour profiter du lever du soleil sur Villé !

Alexandra MURER

* WASA - 14a rue des Hauts Jardins 67220 STEIGE

Président de l'association : Loïc DUPARCQ - 07.86.37.32.47



Petit partage en images de la pause-café, instant si précieux pour notre toute petite équipe de volontaires !



→ CÉRÉMONIE DE COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945

DEVOIR DE MÉMOIRE

« METTEZ LE BONHEUR DANS LA LIBERTÉ, LA LIBERTÉ DANS LA VAILLANCE »

Thucydide dans La Guerre du Péloponèse



“

(...) « Le prix de notre bonheur est la sauvegarde de la liberté. Faisons preuve de vaillance face à toute attaque de cette liberté et de la démocratie.

Chères Villoises, chers Villois,

Chères habitantes et chers habitants de notre belle vallée, adressons toute notre affection aux soldats qui œuvrent actuellement sur notre territoire pour notre sécurité et dans certains points du monde pour préserver la paix et la liberté.

Soyons unis et solidaires ! »

Lionel PFANN dans son discours du 8 mai 2023

LA BRIGADE VERTE GARDES CHAMPÊTRES INTERCOMMUNALES D'ALSACE



LA BRIGADE VERTE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les gardes de la Brigade Verte sont missionnés par les communes pour faire appliquer le pouvoir de police des maires ; ils surveillent les espaces ruraux et

veillent au respect des règlements et des arrêtés municipaux. Ce sont les garants de la préservation du patrimoine naturel, rural et urbain, ils se substituent à la police rurale au service de l'environnement et du bien-être de la population.

Les domaines d'activité de la Brigade Verte sont aussi variés que le permettent les compétences des Gardes Champêtres. Ces derniers assurent, par exemple, la surveillance des forêts et des voiries, des animaux ou des dépôts sauvages, ils veillent aussi à l'application des règlements de stationnement et de circulation, de chasse et de pêche ... Pollution, nuisances ... les agents de la Brigade Verte patrouillent, observent, à l'affût de la moindre infraction ou incivilité. Leurs missions tournent toutefois essentiellement autour de la notion de prévention.

UNE BRIGADE AU SERVICE DU BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION VILLOISE !

De plus en plus de communes confrontées à des problèmes d'incivilités font appel aux brigades vertes. Notre commune a adhéré à ce dispositif le 1er mars 2022. La contribution communale pour ce service s'élève à 7 500 € par an avec des interventions illimitées. Un bilan d'activité est établi et transmis mensuellement par la Brigade Verte à la Mairie.

Nous avons tous eu l'occasion de croiser et d'identifier ces « nouveaux Gardes Champêtres » patrouillant dans leurs véhicules ces derniers mois, à Villé.



PROBLÈMES DE NUISANCES OU D'ENVIRONNEMENT ?

Si les brigades vertes interviennent le plus souvent à la demande des mairies, elles sont aussi à l'écoute des particuliers pour des problèmes de nuisance ou d'environnement, 7/7 jours, de 8 h à 22 h au 03 89 74 84 04 ou par courriel à contact@brigade-verte.fr



LA BRIGADE VERTE ÉQUESTRE

Toutefois, les Villois qui ont eu l'opportunité de rencontrer la patrouille de la Brigade Verte le 10 mai dernier diront, eux, qu'elle circulait à cheval ce jour-là !

Petit retour en images :



Il s'agissait, en effet, de La Brigade Verte équestre ; une première venue à Villé pour se rendre compte des réalités de terrain, en dehors des zones accessibles en voiture.

Les deux cavaliers garde-champêtres de la patrouille équestre ont eu l'honneur d'être accompagnés par Madame la Sous-Préfète Annick PÂQUET, à cheval elle aussi pour l'occasion, venue soutenir les élus dans la promotion d'action de sécurité sur leur territoire.

Collaboration, soutien, discussions et pédagogie étaient les maîtres-mots de cette matinée partagée avec la population, en présence de Monsieur Janus, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé et de Monsieur Pfann, Maire de Villé.

L'expérimentation de ces patrouilles équestres a été initiée par la ville de Colmar en mars 2023.

Notre maire souhaite vivement le retour de ce type de patrouille à Villé, pour plusieurs raisons. Parmi elles, la proximité qu'une brigade équestre permet de créer avec les usagers, la communication qu'elle peut favoriser et le lien social qu'elle parvient à instaurer entre les forces de l'ordre et les citoyens. Selon Lionel Pfann, la présence du cheval est également bénéfique pour rassurer, apaiser et permet par là même d'accroître la sécurité, sa stature imposante pouvant aussi revêtir un aspect dissuasif.

Une patrouille à cheval a la possibilité d'évoluer dans les zones difficiles d'accès aux piétons et aux véhicules. Sans oublier la dimension écologique, si précieuse aujourd'hui et si chère à notre vallée : pas de déplacements motorisés donc pas de pollution ni de nuisance sonore. Les déjections sont ramassées pour être utilisées comme engrais naturel.

Des discussions sont encore à prévoir avec les autres maires qui ont adhéré au dispositif.

Alexandra MURER

« Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité » (article L211-19-1 du Code Rural).

Il convient donc de rappeler qu'un animal est considéré « divagant », dès lors qu'il se trouve hors de la propriété de son maître, hors de sa surveillance et de son contrôle. Dans ce cas, le maire peut demander l'intervention de la fourrière pour éviter que des animaux ne commettent des dégâts. En effet, même s'ils ne sont pas agressifs ou dangereux, ils peuvent par leur seule présence sans surveillance, inquiéter des enfants, des personnes âgées, des joggeurs ou des cyclistes qui se promènent dans la commune. Soyez donc très vigilants pour éviter que les animaux ne s'échappent et divaguent dans notre commune.

La Brigade Verte est compétente pour assurer la capture et la prise en charge des animaux errants.

PARC URBAIN

Avancement des travaux : ils ont démarré le 6 février 2023.

Les anciennes structures (clôture, filet pare-ballons, buts) ont été démontées.

Trente-cinq arbres et environ cent quatre-vingts plants (haies, conifères) ont été plantés sur l'espace parc.

L'ensemble de ces travaux a été réalisé en régie par le service technique.

Une société spécialisée a été chargée des travaux de terrassement, de la création de la mare pédagogique et de la configuration des allées.

La prochaine phase de travaux est prévue après un enracinement suffisant des diverses plantations.

REMISE EN ÉTAT DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT D'AIR (CTA) EN MAIRIE

Les Sociétés ESCHRICH et CIAT ont procédé au remplacement des pièces défectueuses : purgeurs, vanne d'arrêt.

Coût de l'opération : environ 1.200 € TTC

Suite à cette intervention, un contrat de maintenance a été mis en place : Coût environ 1.000 € TTC

BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Installée à l'atelier communal, cette borne est devenue indispensable suite à la commande d'une nouvelle camionnette tout électrique (cf. Villé Infos n° 5 - page 13).

Coût : 3.165 € TTC

EXPERTISE VERRIÈRE MAIRIE

Des infiltrations d'eau au niveau du seuil de la verrière se produisent de manière récurrente lors de fortes pluies. Confirmés par l'expertise réalisée (coût de l'expertise : 500 € TTC), des travaux de réparation doivent être entrepris, pour lesquels des devis ont été demandés.

Une déclaration de sinistre a été déposée auprès de notre assurance.

Jean-Pierre ALDOSA



TRAVAUX VOIRIE 2023

- Remplacement de trottoir rue de Bassemberg 2 952 €
- Réfection d'un avaloir rue du Luttenbach/rue de Neuve-Eglise..... 610,80 €
- Remplacement de panneaux pour le marché hebdomadaire..... 865,33 €
- Réfection de la voirie rue Beau Regard..... 16 298,40 €
- Réfection de la voirie devant la synagogue..... 8 552,52 €
- Réfection du parking de l'ancien Super U..... 2 920,20 €



SÉCURITÉ 2023

- Défense extérieure contre l'incendie (DECI) - relevé des mesures de pression et débit des poteaux d'incendie..... 5 148 €
- Remplacement de blocs d'éclairage de sécurité au groupe scolaire 2 580 €
- Remplacement de blocs d'éclairage de sécurité à l'Eglise Notre-Dame..... 1 039,20 €
- Réfection de la descente de la mise à terre du paratonnerre de l'église 504 €

STATIONNEMENT

PLACE DU MARCHÉ ET RUE RENÉ KUDER

RAPPEL

Il est rappelé aux usagers que le stationnement Place du Marché et Rue René Kuder est interdit le mercredi matin **de 05h00 à 13h00** en raison du marché hebdomadaire. Tout contrevenant s'exposera à une verbalisation (**Arrêté Municipal N° 40 / 2017**)

Serge SPIESSE

ELSÀSSPUTZ : LE GRAND NETTOYAGE À L'ALSACIENNE



Afin de relever ensemble le défi d'une Alsace sans déchets, le SMICTOM d'Alsace Centrale s'est associé à la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) pour organiser l'Elsàssputz, cette année ; un grand nettoyage de printemps à l'alsacienne. Nous avons inscrit Villé dans ce dispositif citoyen et écologique pour cette 32^{ème} édition d'Oschterputz lancée le 31 mars dernier et qui s'est déroulée tout au long du mois d'avril.

Malgré une météo maussade, une bonne cinquantaine de bénévoles motivés s'est retrouvée vendredi 7 avril 2023, dès 9h, à l'étang de pêche de Villé. Après un temps d'échange convivial autour d'un café et d'un morceau de brioche, les participants ont été accueillis par un petit discours de Monsieur le Maire. Les 55 éco-citoyens bénévoles se sont ensuite élancés dans les

nombreuses rues et quartiers de la commune. Munis de gants et parfois d'une pince à déchets, ils ont nettoyé activement et ramassé les déchets « oubliés » sur les espaces publics pourtant pourvus de poubelles, que quelques personnes peu scrupuleuses continuent encore à ignorer.

Bilan de l'opération : remplissage d'une quinzaine de sacs poubelle pour cette nouvelle édition. A priori, il y avait beaucoup moins de déchets que l'an passé ; de nombreux participants ont pu remarquer que des efforts avaient été faits ces derniers mois. Belle surprise aussi pour l'un ou l'autre quartier qui, à l'initiative de ses habitants, avait même déjà effectué son Oschterputz !

Alexandra MURER

RAPPEL

Les aires de jeux, les pelouses, les parterres de fleurs ou d'arbustes et les trottoirs ne sont pas des endroits destinés aux sanisettes de vos compagnons à quatre pattes !



L'imbécile se trouve au bout de la laisse...et il ne s'agit pas de la boule de poils à quatre pattes !



COLLECTE DES DÉCHETS PUBLICS BILAN 2022

Achat de sacs pour les poubelles publiques : 1 200 pièces soit une dépense d'environ 500 € pour la commune.

Achat de 22 500 sacs à déjections canines (pour distributeurs publics) soit une dépense d'environ 750 € pour la commune !



ESPACES SANS TABAC À VILLÉ

Dans le cadre de sa politique de santé publique, notre municipalité souhaite participer pleinement aux mesures visant à protéger la population de son territoire des effets néfastes pour la santé. Dans cette optique, elle soutient activement les actions menées par La Ligue 67, notamment le projet « **Espace sans tabac** ».

Grande priorité de santé publique, le tabac est responsable de plus de 75 000 décès par an en France.

La région Grand Est compte 30% de fumeurs quotidiens, ce qui la place en 4^{ème} position des régions les plus impactées. La plus grave des conséquences est l'importante mortalité par maladies cardiovasculaires, respiratoires et par cancers ; ce comportement reflète des habitudes tabagiques fréquentes et une normalisation de la consommation. Et pourtant, 1,2 millions de fumeurs du Grand Est souhaitent arrêter de fumer. Il semble donc important pour la Ligue contre le cancer, d'impulser une « dénormalisation » de ces comportements tabagiques ; concept qui vise à changer les attitudes face à ce qui est considéré comme normal et acceptable.

L'interdiction de fumer dans les lieux publics contribue à dénormaliser le tabagisme dans la société. Il a en effet été prouvé que plus un produit disparaît de notre environnement, moins il est consommé.

La Ligue 67 déploie, dans le cadre de sa stratégie de lutte contre le tabagisme, le projet pédagogique « **Espaces sans tabac** » depuis 2014 auprès des communes bas-rhinoises ; il consiste à labelliser des espaces publics sans tabac. Aujourd'hui, le Bas-Rhin compte 1128 espaces labellisés sans tabac, dans 405 communes partenaires.

Grâce à la collaboration entre Monsieur Gilbert Schneider, Président de la Ligue 67 et Monsieur André Frantz, alors Maire de Villé, la commune a signé une première convention de partenariat avec La Ligue 67 en mars 2020.

Notre Maire Lionel PFANN a souhaité renouveler cet engagement aux côtés de La Ligue 67 en intégrant un nouveau projet soutenu par l'Agence Régionale de Santé Grand-Est et le Régime Local d'Assurance Maladie

Alsace-Moselle : « **Les espaces sans tabac dans le Bas-Rhin : dénormaliser le tabac dans les espaces publics** » 2021-2024.

Notre commune interviendra donc en tant que « commune pilote » du projet et contribuera ainsi à mettre en lumière les leviers permettant une meilleure appropriation des espaces sans tabac par la population, notamment par le biais de « médiations tabac ».

Un premier temps fort a eu lieu le 1er juin 2023, au lendemain de la journée mondiale sans tabac, date à laquelle ont été inaugurés les 6 espaces labellisés « sans tabac », à Villé :

- L'école primaire René Kuder
- Les abords du collège du Klosterwald
- L'aire de jeux du Klosterwald
- L'aire de jeux du sentier multiactivité
- Le sentier multi-activité
- Le futur « parc urbain »



Le label « **Espace sans tabac** » sera apposé de

manière visible aux abords des espaces concernés ; il contribuera à éliminer l'exposition au tabagisme passif (notamment celle des enfants), réduire l'initiation au tabagisme, promouvoir l'exemplarité, préserver l'environnement des mégots de cigarettes et dénormaliser le tabagisme afin de changer les attitudes face à un comportement néfaste pour la santé.

Une nouvelle convention de partenariat entre le comité du Bas-Rhin de la Ligue contre le cancer et notre commune a été signée à cette occasion. Les élus, soutenus par le corps enseignant et les représentants des parents d'élèves, ont choisi d'organiser cette cérémonie au sein de l'école primaire René Kuder. Plus de 80 enfants ont participé à cette inauguration. Avoient également été conviés personnalités et représentants des collectivités locales, ainsi que les membres du Conseil Municipal de Villé et les familles des enfants de l'école primaire René Kuder.

Une synthèse de l'événement accompagnée d'un retour en images paraîtra dans le numéro 7 de notre bulletin municipal.

Alexandra MURER



OUVERTURE D'UNE MICRO-CRÈCHE



Pour compléter le manque de mode de garde des jeunes enfants en collectivité de la Vallée de Villé, la commune de Villé accueillera en septembre 2023 une nouvelle micro-crèche, écoresponsable, « LE JARDIN DE LINA ». Cette structure pourra accueillir une douzaine d'enfants par jour, âgés de 10 semaines jusqu'à 3 ans, de 7h00 à 18h30. Quatre professionnels seront présents quotidiennement auprès des enfants.

Ce projet a eu un écho favorable et un avis positif a été émis par Monsieur le Maire de Villé et son conseil municipal, ainsi que par le PMI (service de Protection Maternelle et Infantile).

À noter que la tarification retenue (PAJE) permet aux familles de bénéficier du complément du mode de garde de la CAF.

La micro-crèche est située dans une belle maison d'habitation de plus de 130 m² ; cette dernière a été complètement repensée et réaménagée afin de créer des conditions permettant aux enfants de s'épanouir et d'évoluer dans un environnement sécurisant, stimulant, chaleureux et familial. Elle est composée d'une belle salle de vie lumineuse, de deux dortoirs, d'une grande cour sécurisée, d'une cuisine et d'une salle de bain

adaptée aux enfants.

Notre structure dispose également d'un grand verger et d'un potager pédagogique afin de reconnecter les enfants à la nature ; l'objectif étant de mettre à leur disposition des zones d'explorations naturelles afin qu'ils puissent, avec les encadrants, se déplacer librement et en toute sécurité pour observer, sentir et jouer.

Etre en contact avec la nature permet de stimuler l'imaginaire, la créativité et la curiosité de l'enfant, qui met alors tous ses sens en éveil.

LE JARDIN DE LINA s'inscrit dans une démarche écologique :

- aliments provenant de l'agriculture bio ou de producteurs locaux pour les repas
- utilisation de produits respectueux de l'environnement pour l'entretien
- pour protéger l'enfant des risques allergènes : utilisation de soins naturels et/ou bio (liniment, couches hypoallergéniques, etc).

Originaire des Pays-Bas et formée à la pédagogie Steiner Waldorf, j'ai accompagné pendant 15 ans des classes d'enfants âgés de 3 à 6 ans en tant qu'éducatrice de jeunes enfants et responsable de groupe. J'ai également travaillé en micro-crèche en tant que référent pédagogique.



Je suis une professionnelle très souriante, pleine de vie, toujours à l'écoute et disponible.

Si vous souhaitez plus de renseignements, je suis à votre écoute dès à présent.

Anna HAK NOEL

Infos et préinscriptions sur le site internet :

<https://le-jardin-de-lina.meeko.site/registration>

LA COMMUNE VEUT REPENSER SON FLEURISSEMENT



Le Conseil National des Villes et Villages Fleuris est une association qui veille à l'organisation et au respect de la charte de qualité des « Villes et Villages Fleuris », le label national de la qualité de vie. Il assure son développement et sa promotion au niveau national,

en lien avec les régions et les départements, et accompagne les communes dans la valorisation de leur identité paysagère. Son Conseil d'Administration est composé de représentants du Ministère de la culture et de la communication, d'élus de collectivités locales et territoriales ainsi que de professionnels de l'horticulture, de l'environnement, du tourisme, du paysage et de l'urbanisme.

Depuis plus de 60 ans, le label « Villes et Villages Fleuris » récompense l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration de leur cadre de vie. Il prend en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la valorisation du patrimoine botanique français, la reconquête des cœurs de ville, l'attractivité touristique et l'implication du citoyen au cœur des projets.



LE CONCOURS « VILLES ET VILLAGES FLEURIS » :

National, gratuit et ouvert à toutes les communes, le concours se déroule à trois échelons :

- Le département recueille les candidatures des communes. Un jury départemental sélectionne celles qui sont susceptibles d'être primées au niveau régional.
- Un jury régional attribue parmi ces dernières communes la première, la deuxième et la troisième fleur et sélectionne celles qui pourront concourir pour la quatrième fleur.
- Le jury national attribue cette quatrième fleur, ainsi que les Grands Prix.

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'attribution du label Ville Fleurie ou Village Fleuri s'effectue selon une charte précise basée sur deux séries de critères.

- Le cadre végétal de la commune (arbres, arbustes, fleurs) compte pour 55% de la note finale.
- Les efforts faits par la commune pour améliorer le cadre de vie comptent pour 45% (propreté, respect de l'environnement, embellissement du cadre bâti, maîtrise de la publicité, actions d'animation, de sensibilisation et de participation des habitants au fleurissement).

Pour chaque commune, le Jury tient compte de la dimension du territoire, de sa population et de ses spécificités, ainsi que de sa date de passage et des conditions climatiques.

LE FLEURISSEMENT EN CHIFFRES

Chaque année, près de 2000 membres du jury sillonnent la France pour visiter villes et villages afin de juger de leur investissement dans la valorisation de leur commune. Pour chaque agglomération, le Label laisse 3 années, au cours desquelles les villes peuvent gagner une nouvelle fleur, la conserver mais aussi la perdre. Pour 2022, plus de 120 communes ont gagné ou conservé une fleur.

Les distinctions varient d'une à quatre fleurs maximum, avec des prix d'honneur tels que les « Fleur d'Or » ou le « Prix national ».

La catégorie « Fleur d'Or » est une récompense attribuée aux communes avec 4 fleurs comme un gage de démarche exemplaire. Ce titre est valable un an et ne peut être attribué qu'une fois dans une période de 6 ans. L'édition 2022 a récompensé 7 communes.

Dans la catégorie « Prix national », le titre est attribué par le jury national afin de récompenser une collectivité pour une démarche exemplaire dans un domaine spécifique. Il s'agit souvent de communes ayant déjà les 4 fleurs de Villes et Villages fleuris

En 2022, 194 communes du département du Bas-Rhin figuraient au palmarès du concours, soit cinq communes de plus par rapport aux résultats de 2021.

Les 194 communes sont réparties comme suit :

- 4 fleurs : 10 communes.
- 3 fleurs : 67 communes.
- 2 fleurs : 64 communes.
- 1 fleur : 53 communes.

Notre département a été récompensé du label Département Fleuri cinq fois (1996, 2001, 2006, 2011 et 2016).

La commune de Villé a obtenu sa première fleur en 2004. Après une requalification du centre bourg en 2006-2007, elle a été récompensée pour ses efforts en matière d'embellissement, de fleurissement et de développement durable, ce qui lui a valu une 2^e fleur en 2009. Elle a obtenu sa troisième fleur en 2017.

Monsieur le Maire souhaite aujourd'hui repenser le fleurissement de sa commune ; avec son équipe et accompagné de près par les employés communaux en charge des espaces verts, ils réfléchissent ensemble à un fleurissement plus adapté aux nouvelles conditions climatiques. Dans ce contexte de sécheresse, d'épisodes de canicules récurrents et de la problématique de l'eau, ils ont par exemple décidé de retirer en priorité le fleurissement éphémère, le plus gourmand en eau, et de le remplacer par un fleurissement durable dans le temps ; l'idée n'étant pas d'abandonner le fleurissement mais de proposer une alternative ambitieuse. La tendance n'est plus au « végétal d'ornement » mais au « végétal environnemental ». Les massifs fleuris pourront toutefois être maintenus dans notre commune (choix de plantes vivaces) et entretenus avec du paillage pour maintenir l'humidité.

Les représentants du jury et d'Alsace destination tourisme ont lancé la campagne de fleurissement 2023 le jeudi 4 mai dernier ; la thématique de l'équilibre entre préservation de l'eau et du végétal est au cœur de leurs sujets. **Notre commune participera au concours Villes et Village fleuris 2023** et toutes les mesures qui pourront être mises en place pour maintenir cet équilibre seront prises en compte par le jury. Être labellisée ou candidate au label, c'est aussi s'inscrire dans une démarche de progrès visant à développer la qualité de vie et l'attractivité de son territoire.

Alexandra MURER



AMBIANCE PRINTANIÈRE À VILLÉ !

De superbes décorations ont chassé l'hiver et ont magnifiquement orné notre commune pour Pâques.

Petit retour en images :



Un grand **MERCI** à tous les membres de la commission décoration, aux artistes bénévoles et aux employés communaux qui se sont investis et qui ont eu à cœur d'embellir notre commune.

MARCHÉ TERROIR ET TRADITIONS : DE RETOUR DÈS LE 6 JUILLET !

Nous vous donnons rendez-vous du 6 juillet au 31 août, tous les jeudis de l'été, pour venir (re)découvrir de nombreux produits du terroir et artisanaux !

Au programme cette année, une trentaine de producteurs et artisans locaux pour vous servir et aussi petite restauration, buvettes, animations musicales, tombolas et animations enfants



Marché Terroir et Traditions

Concours de dessin

Marché Terroir et Traditions, Saison 2023.
"Dessiner l'Alsace".

A l'approche du retour du « Marché Terroir et Traditions » 2023, la Mairie de Villé organise un grand concours de dessin ouvert aux enfants de moins de 12 ans.

Pour la remise des prix, RDV donné à 19h30, sur la Place du Marché le 6 juillet prochain où les 6 lauréats (2 par catégorie d'âge) de ce concours seront récompensés !

Comment participer ?

Chaque dessin devra obligatoirement :

- Représenter notre belle région, l'Alsace, à partir d'un ou de plusieurs symboles, en couleur, sur une feuille format A4.
- Porter le nom, prénom, adresse, n° de téléphone et âge du participant au dos de la feuille (**important !**)
- 3 catégories d'âge : de 4 à 6 ans, de 7 à 8 ans et de 9 à 12 ans.

Les dessins seront à envoyer (ou à déposer) **avant le 26 juin 2023** à l'adresse suivante :

Mairie de VILLÉ

(Concours de dessin « Marché Terroir et Traditions 2022 »)
21, place du Marché 67220 VILLÉ



Le jury se réunira le 3 juillet 2023 afin de sélectionner six dessins dans les différentes catégories d'âge. Ces six œuvres seront publiées sur la page Facebook et le site de la commune, dans la prochaine édition du « Villé Infos » et affichées en Mairie.

A vos crayons !

Jeu-concours gratuit.
Informations: 06.87.32.69.05



FESTI'VAL PASSEURS DE MUSIQUE

TEXTE REMIS

Après le succès de 2022, l'Ensemble K revient dans la vallée de Villé pour la 2^e édition de son Festi'Val Passeurs de musique qui aura lieu du 15 au 25 août, avec une journée en avant-première le 11 juin.

Elodie HAAS-STEIBLE, originaire de Villé, violoniste et directrice artistique de l'Ensemble K et du Festi'Val, convie cette année l'accordéoniste Marie-Andrée JOERGER qui présentera son mystérieux instrument à boutons, soufflets et bretelles, à la Médiathèque de la vallée de Villé le 19 août.

Après un récital en solo le 11 juin à Steige, Marie-Andrée Joerger reviendra avec son nouvel ensemble « Les Musiciens de Strasbourg », formation inédite associant l'accordéon et un quintette à cordes, pour le grand concert d'ouverture du Festi'Val le 15 août 2023 à 18 h à l'église de Villé, dans un programme de danses à travers les époques. Un croisement de genres et de styles et un moment festif en perspective : le Conseil de Fabrique proposera une petite restauration au profit de la rénovation de l'orgue.

L'accordéoniste sera présente tout au long du Festi'Val : à Breitenbach, lors de la nuit berlinoise dans le spectacle retraçant l'exil de Kurt Weill de Berlin à Broadway à travers ses célèbres « songs », dans les jardins de Lalaye à l'occasion de la balade musicale suivie d'un concert en duo avec la harpiste Pauline HAAS, et lors du concert de clôture où elle jouera avec les élèves de l'AKadémie dans le cadre de St-Gilles en fêtes.

Parallèlement au Festi'Val, les élèves de l'AKadémie musicale d'été animeront à nouveau le Marché Terroir et Traditions le jeudi 17 août ; violonistes, violoncellistes et accordéonistes

joueront des musiques traditionnelles du monde dans la belle ambiance estivale du marché.

Dans un tout autre registre, ils offriront un moment musical au col d'Urbeis le 20 août, à l'occasion d'une visite du Chemin de la Résistance et de la Liberté. Une sculpture de la biennale d'art contemporain du sentier des Passeurs de Salm à Moussey, inaugurée le 11 juin, y sera visible durant tout l'été. Une visite de la synagogue est également prévue le 20 août après-midi.

Pour les plus jeunes, une lecture musicale à l'heure du conte sera proposée le 23 août à la Médiathèque par Pauline Haas à la harpe et Nathanaël, comédien que

l'on aura pu découvrir dans le spectacle Kurt Weill. En deuxième partie de la soirée berlinoise (19 août), Pauline Haas et son complice Thomas Noll (guitare, percu et synthé) proposeront un programme pop rock/musiques du monde : ambiance garantie. Ils étaient déjà présents au Collège de Villé le 6 avril dernier, aux côtés d'Elodie Haas-Steiblé au violon et sa fille Charlotte au violoncelle, pour y présenter leurs instruments à cordes et y donner des concerts mêlant différents styles de musique, invitant les élèves enthousiastes à profiter du prochain Festi'Val.

Venez nombreux ! Ce Festi'Val est fait pour tous !

Programmation complète et toutes informations en flashant le QR code ci-contre ou sur le site de l'Ensemble K : www.ensemblek.fr



FÊTE NATIONALE



Cet été, la municipalité organisera les festivités du 13 juillet sur le même schéma que l'an passé : retraite aux flambeaux, défilé traditionnel, cortège et feu d'artifices seront au programme de cette nouvelle édition.

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Villé proposera, comme en 2022, une petite restauration avec animation musicale dès 18h au Centre de Secours. Nouveauté, cette année : une buvette avec boissons et snacking sera également installée Place du Marché, sous le tilleul. Les Sapeurs-Pompiers vous y accueilleront jusqu'à l'heure du feu d'artifices ; les festivités se poursuivront ensuite avec le bal populaire, à la caserne.

La population sera invitée à pavoiser.

APPELS AUX CITOYENS !

Dans le cadre des festivités du 13 juillet, afin de compléter le défilé, la commune est à la recherche de participants adultes ou adolescents. Il s'agira de défiler en costume d'alsacien(ne) durant une petite trentaine de minutes, de 22h à 22h30, le 13 juillet au soir.

Si intéressé(e), merci de vous faire connaître au 06.87.32.69.05



Fête Nationale

CLUB ÂGE D'OR DE VILLÉ

Chers amis de Villé et de la vallée,

Vous trouverez ci-joint le programme d'activités du Club Age d'Or de Villé pour 2023.

A travers ce programme, nous essayons de répondre à une clientèle qui ne souhaite pas intégrer un Ehpad et veut rencontrer des dames et des messieurs de sa génération dans un esprit de convivialité.

Nous nous retrouvons au Foyer Joseph Grass (près de l'Eglise Catholique de Villé) les vendredis matin pour une séance de gymnastique en musique adaptée aux seniors avec une monitrice agréée.

Les lundis après-midi, quelques personnes se réunissent pour jouer au scrabble ou à un autre jeu.

Certains jeudis, afin de satisfaire les papilles gustatives, nous

affrétons un bus pour nous offrir un bon repas et une visite guidée, et parfois, nous nous encaillons dans une virée à Kirrwiller.

Trois fois par an, nous proposons des conférences-projections qui font rêver, au foyer Joseph Grass.

Notre programme est varié et le ciment essentiel de notre club est l'amitié.

Venez grossir les rangs de l'Age d'Or, vous serez les bienvenus !

Pour tout renseignement :

Liliane Herrbach-Muller, présidente

Tél 03 90 56 45 81 ou 06 31 04 89 73

E-mail : liliane.herrbach@orange.fr

PROGRAMME D'ACTIVITÉS DE L'ÂGE D'OR EN 2023

Jedi 5 janvier	Epiphanie : galettes des rois – vin chaud au Foyer Joseph Grass
Jedi 9 février	Conférence par Freddy Kempf : l'Inde, le Rajasthan
Jedi 16 février	Carnaval en musique au Foyer Joseph Grass
Jedi 2 mars	Assemblée générale + repas au Sauloch
Jedi 23 mars	Conférence par François Greusard : l'Ouzbékistan
Jedi 27 avril	Sortie commune avec les autres clubs de la vallée : le Royal Palace à Kirrwiller
Jedi 11 mai	Sortie Asperges – Missions Africaines à Saint-Pierre
Jedi 1^{er} juin	Sortie Elzach avec les anciens d'Elzach (à affiner)
Jedi 6 juillet	Déjeuner à l'étang de pêche de Villé : paëlla
Jedi 14 septembre	Conférence par Lionel Pfann : le Mexique
Jedi 21 septembre	Sortie commune avec les autres clubs : Musée de la Lutherie à Mirecourt, Casino de Vittel, déjeuner chez « Claudine » à They sous Montfort
Jedi 12 octobre	Bateau-mouche à Strasbourg – Repas à l'Ancienne Douane
Jedi 9 novembre	Comité Foyer Joseph Grass
Jedi 16 novembre	Cochonnailles chez Julien à Fouday
Jedi 23 novembre	Cinéma à la MJC « Le Vivarium »
Vendredi 8 décembre	Messe-souvenir et repas de Noël chez Diette à Fouchy

CONCERT DE SOLIDARITÉ À L'ÉGLISE DE VILLÉ



attendre l'automne 2022 pour enfin pouvoir programmer sa réalisation. Claudine Grandgeorge, présidente de la chorale Battements d'Chœur, est à l'origine de ce projet qui lui tenait particulièrement à cœur et pour lequel elle a su emporter l'adhésion de tous les choristes.

Les auditeurs, nombreux, ont apprécié le programme éclectique proposé par le chef de chœur et interprété avec enthousiasme par les quelque 40 choristes présents.

Nous remercions nos partenaires pour leur soutien et leur contribution à l'organisation de cet événement.

Merci à tous pour la belle générosité manifestée.

Le concert a été dédié à la mémoire de Séverine, jeune habitante de Villé partie bien trop tôt en août 2022, à laquelle Claudine a rendu un hommage extrêmement émouvant.

Claire Tellinai, secrétaire de la chorale

Pour plus d'informations :

<https://bassemberg.wixsite.com/battementsdchoeur>

Placée sous la direction de son dynamique chef Marc Lazarus et accompagnée par la talentueuse pianiste Sheila Chamley, la chorale Battements d'Chœur a donné un concert à l'église Notre-Dame de l'Assomption de Villé, le dimanche 14 mai 2023, au profit de l'Association SEVE, « Seins et Vie ». Cette dernière œuvre pour la prévention et la recherche sur le cancer du sein.

Professeur Carole Mathelin, responsable de l'unité de sénologie du CHRU de Strasbourg, et Gérard Hrodej, président de l'association, ont honoré de leur présence le concert, dont l'intégralité de la recette leur a été remise (2.173 €, chèques et espèces confondus).

Evoqué lors de l'assemblée générale de la chorale du 5 octobre 2021, ce concert a subi les aléas de la pandémie et il a fallu

MARCHE GOURMANDE À VILLÉ

La 5^e édition de la Marche gourmande, organisée conjointement par l'Association Festi'Villé et le Club Vosgien de Villé aura lieu le dimanche 11 juin prochain.

Le succès de la 4^e édition, après deux années d'interruption pour cause de pandémie, est encore dans les esprits des organisateurs qui escomptent le même engouement pour cette nouvelle balade ; les marcheurs découvriront ou redécouvriront les beautés des paysages de la vallée de Villé – la plus belle des vallées – embellies par les décorations réalisées avec maestria par les mains expertes des membres de l'équipe « bricolage ».

Les gourmets trouveront de quoi réjouir leurs papilles puisque cinq pauses gastronomiques les attendront sur le parcours d'une dizaine de kilomètres. De l'entrée au dessert, ils pourront apprécier les spécialités concoctées par des artisans locaux et déguster les nectars de la région.

Nous remercions chaleureusement nos partenaires – collectivités et entreprises privées – pour leur fidèle soutien depuis le début de cette formidable aventure.

Il ne reste plus qu'à espérer une météo favorable pour cette « balade du lécheur de plat » ; nous vous donnons rendez-vous dans le prochain numéro de Villé Infos pour un compte-rendu en images.

Corine MOOG & Gilles GENTILE



MENU

APERITIF

Duo de mauricettes
Crémant
BARTHEL-ALBE

ENTREE

Salade Norvégienne
œuf mollet, harengs marinés aux herbes ...
Pinot Blanc
STRAUB-BLIENSCHWILLER

PLAT

Tajine de volaille au citron et basilic,
ratatouille et nouilles
Pinot Noir
SOHLER-BLIENSCHWILLER

FROMAGE

Duo de fromages
Gewurztraminer
STRAUB-BLIENSCHWILLER

DESSERT

Café gourmand

INFORMATIONS PRATIQUES

Prévoir des chaussures de marche et des vêtements adaptés aux conditions météorologiques. La manifestation aura lieu par tous temps. En cas de désistement, le montant de l'inscription reste acquis aux organisateurs.

Les mineurs doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte.

Le parcours n'est adapté ni aux fauteuils roulants ni aux poussettes. Les chiens sont acceptés si tenus en laisse.

L'association est assurée en responsabilité civile pour l'organisation, mais décline toute responsabilité en cas de vol, d'accident, ou d'état d'ébriété, causant des dégâts. Elle se réserve également le droit d'exclure toutes personnes troublant la manifestation et de la poursuivre juridiquement.

En vous inscrivant à la randonnée, vous acceptez que votre image soit utilisée à des fins de communication sur les différents sites de l'association Festi'Villé et du Club Vosgien.

Inscriptions limitées en fonction des places disponibles.

RENSEIGNEMENTS:

association.festiville@gmail.com
http://clubvosgien-ville.fr
Association Festi'Villé
03.88.57.10.37



CLUB VOSGIEN

PROGRAMME DU 2^E SEMESTRE 2023

LES SORTIES DU 3^E JEUDI DU MOIS

15 juin - Les plantes sauvages du Val de Villé	Martine et Jean-Claude NAAS
20 juillet - Crêtes de Saâles	Monique et Christian CHENIN
17 août - Colroy-la-Roche	Monique et Christian CHENIN
21 septembre - Patrimoine sur les flancs du Schlossberg	Annie ITTY et Martine NNAS
19 octobre - Les Haut d'Urbeis	Marie-Odile THOMAS et Jean-Paul MULLER
16 novembre - Clôture de la saison	Olga DOLLÉ et Jeanne ERNST

AUTRES ACTIVITÉS

2 juillet - Randonnée montagnarde et repas à Villé	Comité / Denis ULRICH
6 août - Hautes Vosges - Le Hohneck	Jean-Paul MULLER et Georges MOREL
3 septembre - Etival-Clairefontaine - La Pierre d'Appel	Astrid BERNHARD et Bertrand THIRION
1er octobre - Sortie « Vin nouveau »	Marie-Odile THOMAS et Jean-Paul MULLER
5 novembre - Clôture de la saison	C et A FRANTZ - Jean-Paul MULLER

CIRCUITS ET SÉJOURS (*)

Séjour randonneurs (*) : du 10 au 17 septembre 2023 - Les Balcons du Lac d'Annecy, Néaclub
Responsables : Andrée et Georges MOREL

Marches nordiques 2023 (*) : chaque 2^e et 4^e dimanche du mois
Responsables : Denise SCHALL 06 70 10 90 35 / Francine SCHMITT 06 36 46 56 83

(*) CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE POUR TOUTES LES ACTIVITÉS SIGNALÉES PAR (*)



POUR NOUS CONTACTER

Site internet : www.clubvosgien-ville.fr

E-mail : info@clubvosgien-ville.fr

BIENVENUE À NOS NOUVELLES COMMERÇANTES !

CHAUSSE-PIEDS

« Je suis Nathalie RICHARD, j'ai repris le magasin Chausse Pieds dans le Super U de Villé, conjointement avec mon mari parce qu'il nous paraissait impensable que la Vallée de Villé n'ait plus de chausseur. Nous avons également ouvert une boutique de chaussures à Sainte-Marguerite (dans les Vosges) en septembre 2022.

Nous avons à cœur de chausser les personnes aux pieds sensibles avec des modèles en cuir souples, mais aussi des demi pointures et des chaussures plus larges pour les pieds généreux.

De la gamme confort aux modèles plus mode, toutes les femmes trouveront « chaussures à leurs pieds » ; les messieurs ne seront pas oubliés non plus !

Nous proposons aussi de la maroquinerie fabriquée avec des chutes de cuir, dont les pièces sont des modèles uniques.

Dans la gamme des idées cadeaux, le choix est varié comme, par exemple, des écharpes ou de jolies chaussettes en bambou qui offrent un confort douillet aux pieds.

Nous assurons également le relais pressing, la cordonnerie et le changement des piles de montres.

Nous nous réjouissons de faire connaissance avec notre nouvelle clientèle ! »



Nous souhaitons une bonne retraite à Mesdames Pierrette MEISTER et Isabelle PHILIPPE !

Pour l'équipe municipale, Alexandra et Claire

AU PETIT TANNEUR



« Bonjour à toutes et à tous,

Je m'appelle Christine STOCKER ; originaire de Villé, j'ai grandi dans la plus belle vallée du monde dont je suis amoureuse depuis 43 ans. Aujourd'hui, j'habite à Bassemberg et je suis maman de 2 grands garçons de 18 et 14 ans.

Un BTS d'assistante de direction et un Master de Responsable achats en poche, j'ai avant tout un parcours riche d'expériences. Une première partie de carrière en qualité d'assistante de direction et d'acheteur, et une seconde partie, en tant que technico-commerciale et chef de projets commerciaux en itinérance sur le Grand Est et dans les domaines variés tels que l'industrie, l'environnement, puis le loisir et le sport.

C'est finalement cette dernière expérience qui m'a fait me remettre en question, prendre du recul, et m'a permis de comprendre quelles sont les valeurs importantes à mes yeux.

J'ai donc quitté une situation matériellement et financièrement très confortable, mais si oppressante et tournée essentiellement vers les chiffres, au détriment de l'humain... pour me lancer dans l'entrepreneuriat au féminin, retrouver des « vraies » relations humaines, de proximité, et surtout de respect du client.

Un moment de réflexion, d'introspection, un souhait de reconversion, d'être plus en phase avec qui je suis ... puis, une annonce, une rencontre et tout s'enchaîne assez naturellement.

Quand quelque chose se présente sur votre chemin, que vous avez des étoiles plein les yeux, entendez votre cœur s'emballer et ressentez "la Gansehütt" [traduction : la "chair de poule"], il ne s'agit plus de choix, ni d'une décision à prendre ... mais d'une évidence.

Si mes souvenirs sont bons, Le petit Tanneur existe depuis 1986 !

Je souhaite continuer à faire vivre cette enseigne, participer à une dynamique de commerces de proximité à

Villé. Permettre aux habitants de la vallée et des alentours, aux touristes de passage ou en vacances, de trouver l'idée cadeau, faire plaisir et se faire plaisir malgré la conjoncture économique actuelle, sans avoir à sortir de la vallée.

Répondre du mieux possible aux besoins et aux demandes de chaque client(e), offrir un éventail de produits de qualité pour toutes les bourses, proposer un accompagnement et des conseils qu'il/elle ne trouvera pas sur internet, en m'adaptant aux évolutions de la mode et des tendances.

Un changement de gérance, une nouvelle personnalité dans une entreprise, inculque un souffle nouveau. Quelques travaux ont d'ores et déjà été réalisés : l'enseigne, le sol, des réaménagements intérieurs... Pour la suite, restez connecté(e) aux réseaux sociaux ou venez en boutique !

On dit du Petit Tanneur qu'il est la « caverne d'Ali Baba » ! Je souhaite conserver les basiques, dénicher des pépites qui seront le coup de cœur de mes clients et clientes, raviver des souvenirs d'enfance pour la boutique où « ça sent bon le cuir ! »



Venez découvrir une gamme variée et complète de produits pour enfants, femmes et hommes : maroquinerie de qualité, bagagerie et articles de voyages, gamme business et affaires, accessoires de mode (foulards, ceintures, parapluies, bijoux), ainsi que des articles saisonniers (bonnets, gants, chapeaux, casquettes, sacs isotherme).

Merci à toutes les personnes qui m'ont aidée ou témoigné joie et enthousiasme à l'annonce de la reprise de la boutique. Une belle aventure humaine ...

Hâte de vous accueillir avec le sourire.»

Au Petit Tanneur 7 Rue du 26 novembre à Villé - Mardi au Vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 18h30, Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

AU GRÉ DES MAILLES

« Passionnée par le tricot, le crochet et la couture, j'ai décidé d'allier ma passion et mon activité.

Je m'appelle Sylvie SCHNEIDER ; j'avais ouvert un magasin « Au Gré Des Mailles » dans la galerie marchande du Super U de Villé, où je proposais mes confections à la vente, ainsi que du fil à tricoter et de la mercerie. J'ai été dans l'obligation de fermer celui-ci en raison de la conjoncture et des fournisseurs qui ne jouaient pas le jeu en proposant de plus en plus de produits en promotion en ligne, au détriment des boutiques.

Mais qu'à cela ne tienne, je continue désormais mon activité à domicile et je tricote, je crochète et je couds des accessoires pour bébés (chaussons, bonnets, doudous, layette, couvertures, etc ...) que je vends en direct ou sur les marchés de printemps et de Noël.

Je serai présente prochainement au marché de Villé et vous communiquerai la date sur mon site Facebook : <https://www.facebook.com/augredesmailles>.

Je fais également des retouches sur vêtements (ourlets, reprise de taille ...).

Si vous rêvez d'un pull, d'un gilet, d'un bonnet, etc... en laine tricoté main et que vous ne savez pas tricoter, n'hésitez pas à me contacter au 06.07.21.85.76 ou par mail : augredesmailles@gmail.com

Donc, si un heureux événement se profile, si vous craquez pour un modèle existant, si vous voulez confectionner le lainage de vos rêves, contactez-moi, je n'ai de limite que votre imagination »



→ FÉLICITATIONS À

La Municipalité a adressé ses chaleureuses félicitations à Mesdames et Messieurs

FÉVRIER À JUIN 2023

POUR LEURS 85 ANS

- Monique COLLING, le 13 février
- Christiane HERY, le 31 mars
- Yvette BUHL, le 15 mai
- Nicole LEHNER, le 17 mai
- Monique ARMBRUSTER, le 23 mai
- Arlette AUBRY, le 31 mai

POUR SES 90 ANS

- Suzanne MILANI, le 1er mai

POUR SES 95 ANS

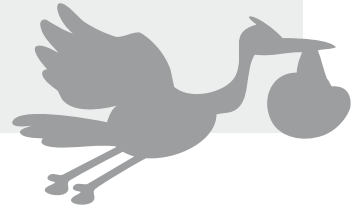
- Jean-Paul MARQUIS, le 26 juin

Chaque récipiendaire s'est vu offrir ou se verra offrir une belle corbeille garnie, artistiquement décorée par Stéphanie, des Fleurs Jehl, que nous remercions pour ses bons services.

→ BIENVENUE À

DEPUIS FIN JANVIER 2023

- Mila KOENIG née le 28 janvier
- Elena MERCIER née le 23 février
- Johan JACQUEL né le 19 mars
- Adrien GSELL né le 2 mai



→ ILS NOUS ONT QUITTÉS

DEPUIS FÉVRIER 2023

- Raymond MAURER le 4 février
- Marie-Thérèse FRANTZ le 10 mars
- Paulette MULLER le 13 mars
- Gilbert COLLING le 18 avril
- Odile SCHWAB le 12 mai
- Brigitte SCHAUBLE le 20 mai

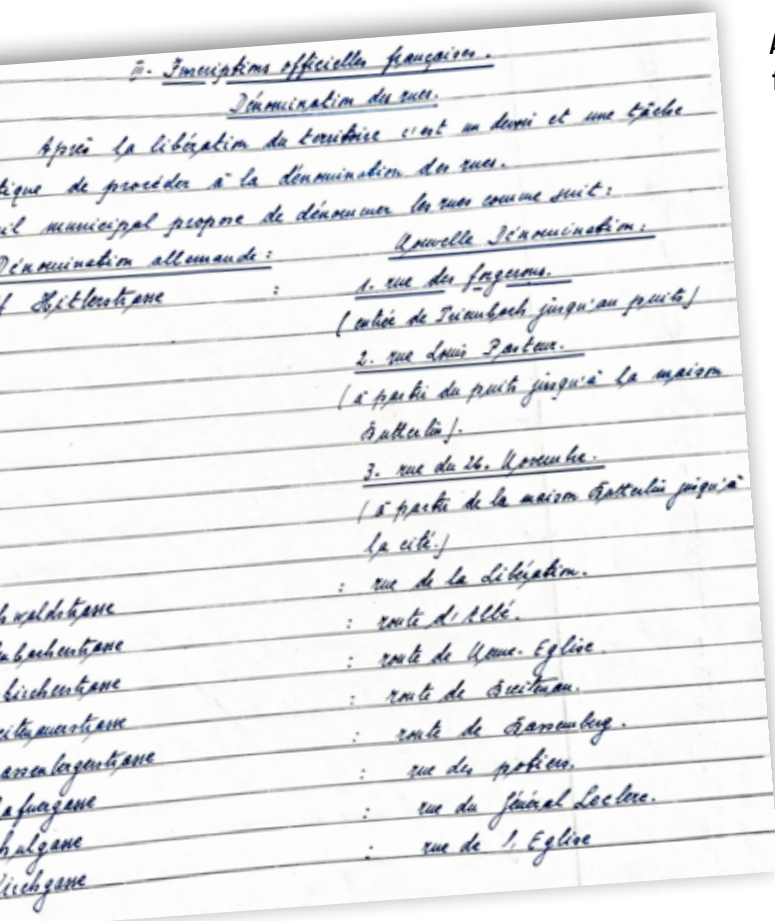


ANNIVERSAIRES DE MARIAGE

La municipalité invite cordialement les personnes qui s'apprêteraient à célébrer de grands anniversaires de mariage à se signaler en mairie.

EFFACER LES TRACES DE L'OCCUPATION NAZIE

DÉNOMINATION DES RUES APRÈS-GUERRE



Après une interruption de plusieurs mois, nous reprenons le fil de l'histoire de Villé avec un nouveau chapitre consacré à la dénomination de certaines rues.

De mi-1941 à novembre 1944, la gestion de la commune de Villé et d'autres communes environnantes¹ a été assurée par une équipe mise en place par l'occupant allemand : à sa tête, Théodore DARSTEIN qui exerçait alors la fonction d'huissier de justice.

À la libération, l'équipe municipale de Monsieur le Maire Lucien WEBER a repris les rênes de la commune : la première séance d'après-guerre s'est tenue le 19 décembre 1944. Très vite, les élus ont voulu effacer les traces de l'occupation nazie, en particulier pour ce qui relevait du nom des rues du bourg (ci-après deux extraits de procès-verbaux de l'immédiat après-guerre concernant la « dénomination des rues »).

A) Procès-verbal n° 3

« Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Villé en date du 28 mars 1945.

Sur convocation de Mr le Maire, étaient présents :

1. Mr le Maire Weber
2. Mr l'Adjoint Gény
3. Mr Auguste Frantz, conseiller municipal
4. Mr Henri Goetz, conseiller municipal

5. Mr Louis Meyer, conseiller municipal
 6. Mr Xavier Hirth, conseiller municipal
 7. Mr Alphonse Matern, conseiller municipal
- Le conseil municipal est au complet.

Mr le Maire donne un exposé des matières suivantes :

III - Inscriptions officielles françaises - Dénomination des rues.

Après la libération du territoire, c'est un devoir et une tâche patriotique de procéder à la dénomination des rues.

Le conseil municipal propose de dénommer les rues comme suit :

Dénomination allemande :

Adolf-Hitlerstrasse

Nouvelle dénomination :

1. Rue des forgerons (entrée de Triembach jusqu'au puits)²
2. Rue Louis Pasteur (à partir du puits jusqu'à la maison Butterlin)
3. Rue du 26 Novembre (à partir de la maison Butterlin jusqu'à la cité)

¹ Pour tout ce qui relevait de l'administratif et des finances, les communes de Albé, Bassembourg, Neuve-Eglise, St-Martin et Triembach ont été « incorporées » à Villé ; celles-ci ont repris leur indépendance administrative et financière à partir du 1er avril 1945.

² Fera l'objet d'une nouvelle dénomination lors de la séance du conseil municipal du 23 mars 1960 (mandature du Dr Hauptmann)

Hohwaldstrasse	rue de la Libération
Erlenbachstrasse	route d'Albé
Neukircherstrasse	route de Neuve-Eglise
Breitenauerstrasse	route de Breitenau
Bassembergerstrasse	route de Bassemberg
Hafuergasse	rue des potiers
Schulgasse	rue du Général Leclerc
Kirchgasse	rue de l'Eglise
Bienengasse	rue des abeilles
Ziegengasse	rue des chèvres (voir aussi point B)
Bohnengasse	rue du Général Boell
Küfergasse	rue des tonneliers
Wächtergässchen	rue du veilleur
Hinter dem Graben	rue de l'abattoir
Kanalgasse	rue du canal. »

B) Procès-verbal n° 16

« Procès-verbal de la séance du conseil municipal de la commune de Villé, en date du 17 janvier 1946.

Point XI – Dénomination des rues

La « rue des chèvres » reçoit à l'avenir la désignation « rue des Vosges ».

Votée à l'unanimité par la nouvelle municipalité issue des élections des 23 et 30 septembre 1945 (Messieurs Lucien WEBER, maire sortant, et Joseph GENY, adjoint sortant, sont réélus à leur poste respectif ; les autres conseillers municipaux sont : Mlle Maria RINALDI, Messieurs Auguste FRANTZ, Alphonse MATERN, Xavier HIRTH, Camille PAULUS, Paul HAUBTMANN, Emile SCHNEIKERT, Louis MEYER, Fernand SENGLER, Maxime SENGLER).

Ce troisième extrait relate la décision prise à l'encontre de Théodore Darstein

C) Procès-verbal n° 47

« Procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 23 avril 1948.

Point XVII – Retour éventuel de Mr Darstein Théodore

Rapport de M. le Maire

Par lettre du 22 mars 1948, M. le Commissaire du Gouvernement (Cour de Justice, Section du Bas-Rhin) à Strasbourg me prie de lui faire connaître s'il existe un inconvénient au retour éventuel du nommé : Darstein Théodore, huissier, en son ancien domicile.

J'ai jugé utile de ne répondre à cette lettre qu'après avoir demandé l'avis du Conseil Municipal. Celui-ci émet l'avis suivant : « Le retour de M. Darstein à Villé serait vu d'un très mauvais œil par toute la population. M. Darstein ayant été nommé huissier à Villé peu avant la guerre et étant actuellement destitué de ses fonctions, ne possède aucune attache à Villé pouvant militer en faveur d'un retour éventuel du sus-nommé ».

Adopté à l'unanimité ».

Décision prise par l'équipe municipale, issue des élections des 19 et 26 octobre 1947. Maire : Monsieur Joseph GENY, adjoint : Monsieur Camille PAULUS (élu lors de l'installation du conseil en date du 31 octobre 1947). Les autres conseillers municipaux sont : Mlle Maria RINALDI, Messieurs Louis MEYER, Jean KLEINKNECHT, Auguste FRANTZ, Lucien WEBER, Marcel HERRBACH, Fernand SENGLER (Excusés : Maxime SENGLER, Xavier HIRTH, Dr Paul HAUBTMANN et Emile SCHNEIKERT).

Claire TELLINAI

HISTOIRE

→ LES RENDEZ-VOUS REPAIR CAFÉ DU GIESSEN

CHANGEMENT DE PROGRAMME

Les ateliers de réparation sont ouverts de 10h à 12h et de 13h30 à 16h

Dates (Samedi)	Lieu	Salles
24 juin 2023	VILLÉ	Espace de loisirs - MJC

→ DON DU SANG

Prochaines collectes à Villé (salle d'animation du groupe scolaire) :

- Lundi 03 juillet 2023, de 17h à 20h
- Lundi 25 septembre 2023, de 17h à 20h
- Lundi 11 décembre 2023, de 17h à 20h.

→ PERMANENCES TREMPLINS

Prochaines permanences de Madame Myriam MOCK, conseillère en insertion socio-professionnelle le mardi après-midi, en mairie de Villé, aux dates suivantes :

03 et 17 juillet 06 et 20 novembre
11 et 25 septembre 04 et 18 décembre
09 et 23 octobre

Pour tout renseignement : 03.88.82.84.85 - 06.07.66.23.69 ou contact@trempins67.com

→ KERMESE PAROISSIALE

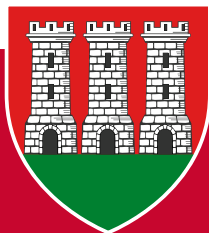
Mardi 15 août 2023.

Apéritif à 11h30 et repas à emporter.

Pour tout renseignement : 07.88.86.68.10

→ BLAGUE À PART

Un matin, le professeur arrive dans la classe avec une tirelire qu'il pose sur son bureau :
À partir d'aujourd'hui, si vous faites une faute en dictée, ce sera 10 centimes d'euro, deux fautes 20 centimes, et ce jusqu'à 10 fautes, soit 1 euro.
Au fond de la classe, Toto se lève et dit : Eh, M'sieur ! Ça revient à combien un abonnement pour l'année ?



MAIRIE DE VILLÉ
21 PLACE DU MARCHÉ
67220 VILLÉ
03 88 57 11 57
mairie@ville67.fr

ACCUEIL DU PUBLIC

LUNDI 13H30 - 17H00
MARDI 13H30 - 19H00*
MERCREDI 8H00 - 12H00 / 13H30 - 17H00
JEUDI FERMÉ
VENDREDI 8H00 - 12H00 / 13H30 - 17H00

Le Maire n'assure pas de permanence mais vous donne la possibilité de le rencontrer sur rendez-vous : 03 88 57 11 57 ou mairie@ville67.fr



* Le créneau horaire supplémentaire 17h-19h du mardi est réservé uniquement aux rendez-vous passeports et cartes d'identité.
Démarches possibles également aux heures d'ouverture habituelles de la Mairie.